

Pour l'après-guerre (1946-1952), le nombre s'élève à 789,278. Au cours de cette période, ce sont les immigrants britanniques d'outre-mer qui ont été les plus nombreux (245,885), mais le mouvement en provenance des Pays-Bas a aussi connu un beau succès avec 71,036. Voici les chiffres d'autres groupes ethniques: Allemands, 76,265; Italiens, 66,021; Ukrainiens, 32,223; Français, 15,978. Au point de vue de la profession, les principaux groupes sont: agriculteurs, 102,989; ouvriers spécialisés, 99,908; ouvriers non spécialisés, 94,181. L'ensemble se compose de 321,846 hommes, 274,607 femmes et 192,825 enfants.

Le plus grand facteur de la montée de l'immigration après la guerre est sans doute la prospérité du Canada, qui a permis à l'économie nationale d'absorber le flot de travailleurs et qui, chaque jour, offre des possibilités nouvelles aux néo-Canadiens. Pour répondre aux besoins, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a dû accroître son personnel outre-mer, ouvrir de nouveaux bureaux et fournir aux immigrants éventuels un plus grand nombre d'imprimés d'information. Les immigrants requis de façon urgente mais qui ne peuvent défrayer le voyage océanique bénéficient du plan de prêt d'indemnité de passage mis en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1951. Des prêts sans intérêt sont consentis aux célibataires et aux chefs de famille pour payer, en tout ou en partie, les frais de transport maritime, puis ferroviaire, jusqu'à leur destination au Canada, y compris les repas pris en cours de route. L'immigrant doit rembourser le prêt en deçà de 24 mois après son entrée au pays.

**Administration.**—Toutes les questions touchant l'immigration relèvent, aux termes de la loi sur l'immigration, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. La Division de l'immigration, l'une des quatre du ministère, applique la loi. Le siège de cette division est à Ottawa.

Un des buts premiers de l'administration est d'aider les immigrants à s'établir rapidement et de manière satisfaisante dans la collectivité canadienne. Le gouvernement continue de s'intéresser à eux par le canal du Service d'établissement (Division de l'immigration) et de la Division de la citoyenneté, ainsi que du Service national de placement (ministère du Travail). Le contact est maintenu entre le gouvernement fédéral, les autorités provinciales et les organismes privés en vue de coordonner les initiatives, de combler les lacunes et d'éliminer le double emploi.

**Services d'immigration.**—Les services d'immigration au Canada et à l'étranger relèvent du directeur de l'immigration. Au pays, il existe cinq régions, chacune sous la surveillance d'un surintendant; ce sont les régions de l'Atlantique, de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Pacifique.

L'admissibilité de toute personne entrant au pays est vérifiée par un fonctionnaire de l'immigration à l'un des 324 ports d'entrée disséminés sur la frontière canado-américaine et sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Des bureaux maintenus à des endroits propices à travers le pays étudient les demandes d'admission des immigrants et exécutent les déportations.